Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 6 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 13 mai 2024 fixant le périmètre géographique de l'expérimentation prévue à l'article 14 de la loi nº 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration

NOR : *INTV2423185A*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la loi nº 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, notamment son article 14 ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2024 fixant le périmètre géographique de l'expérimentation prévue à l'article 14 de la loi nº 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration,

Arrête :

Art. 1er. – L'article 1er de l'arrêté du 13 mai 2024 susvisé est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« – La Réunion à compter du 4 novembre 2024. »

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 octobre 2024.

BRUNO RETAILLEAU